



renseignements sur nationalité par filiation

Par **nirrem**, le **24/12/2009** à **15:29**

salut à tous puis je obtenir la nationalité française par filiation même si j'ai 47 ans , résidente en Algérie depuis 24 ans (ma mère doit obtenir sa nationalité en 2010) merci avec un début de réponse je donnerais plus de précision sur mon cas qui est très particulier (ex : demandé 3 fois nationalité au tribunal d'instance de mon lieu de naissance toujours refusée, et au consulat on m'a dit par filiation peut être)

Par **jeetendra**, le **24/12/2009** à **15:50**

Bonjour, malheureusement dans votre cas ça ne marchera pas, [fluo]vous etes majeur,[/fluo] par filiation il faut que vous soyez mineur au moment de la demande, idem si nationalité Française de votre mère obtenue par naturalisation, bonne fete de noel à vous.

Par **nirrem**, le **24/12/2009** à **15:56**

merci, je m'en doutais un peu, mais mon petit garçon de 8 ans lui peut peut être y avoir droit mes autres enfants sont majeurs eux je ne pense pas non plus. je dois absolument rentrer en France je me retrouve seule et démunie étant divorcée toute ma famille vit la bas je suis seul ici, il doit bien y avoir une solution légale merci de répondre et joyeuses fêtes à tous

Par **miouze**, le **26/12/2009** à **06:54**

impossible sauf si ta fille est nee en france,la filiation doit etre continue

Par **nirrem**, le **27/12/2009** à **17:38**

et pour obtenir une carte de résidence visite familiale dois je aller en france ou bien puis je faire les démarches ici merci si oui où ???

Par **zouzouna**, le **27/12/2009** à **21:35**

salut nirem a tu d autre membre de ta famille francais tu di avoir demander la nationaliter francais trois fois au tribunal ou et tu nee les tribuneaux ne donne pas la nationaliter mais des certificats de nationaliter donne nous plus de renseignement pour une carte de sejour vie priver vie familiale il faut etr en france pour la filation tu avoir des membre de ta famille deja francais ta mere a fais une naturalisation esplique a plus

Par **nirrem**, le **28/12/2009** à **12:45**

ma situation est tres compliquée toute ma famille réside en france et mes freres et soeurs sont tous francais moi je vis en algérie depuis 24 ans maintenant je suis divorcée et je desire retourner vivre en france avant de vivre en algérie j'avais une carte de residece 10 ans et j'ai fait un déménagement donc je l'ai rendue, ma mère a fait une réintégration et devrait recevoir son décret et cnf début 2010 je ne sais pas pourquoi c'est si difficile d'avoir la nationaité dès lors que je suis née en france et y est résidée jusqu'à mes 22 ans j'y est meme travaillée 3 ans j'ai tous les papiers qui le prouve, on me dit que c'est pas possible alors que je connais pleins de gens qui ont eu leur nationalité par filiation alors qu'ils sont tous majeurs (filiation par grands parents voir arrières grands parents)en fin si vous voulez plus de détails demndez moi j'expliquerais encore plus merci à tous et bonne année

Par **zouzouna**, le **29/12/2009** à **13:03**

ta maman a fait une reintegration de nationaliter francais elle et donc francais avec assendant francais cet le cas tu peut aussi en benifisier sinon il y a une autre obsion a tu reçu de l argent lorsque tu a remis ton titre de sejour a la prefecture (1millions fr) sinon il faut venir en france et faire tes demarches en prefecture photocopie des carte identiter de tous les membre francais donne mois plus de renseignememt tous son francais comment y a t il des francais de 2 generation esplique pour trouver le moyen le plus rapide (tu es dou exactement) en france et algeri a plus

Par **nirrem**, le **29/12/2009** à **19:21**

non je n'ai pas reçu d'argent quand j'ai rendu ma carte de résidence j'ai juste bénéficier du déménagement gratuit c'est à dire aucune douane j'ai donc ramenée 2 voitures avec moi c'est tout pour la réintégration de ma mère pour le moment je ne sais pas réponse en 2010, je suis née à paris donc je dépend de la préfecture de paris sinon en algérie je vis en kabylie à tizi ouzou merci zouzouna c tres gentil à toi d'essayer de me renseigner car le net à ses limites merci bcp à bientôt

Par **miouze**, le **01/01/2010** à **06:13**

si tu na pas d'enfant et que tu nas pas d'attache ne algerie possible d'avoir une carte vie
privee et familiale comme je l'ai fait

Par **nirrem**, le **01/01/2010** à **17:47**

bonjour j'ai de enfants mais les ainés sont majeurs le petit a 8 ans je suis divorcée et toute ma
famille est en france ma seule attache c est le petit le reste je m'en fou je veux juste e chose
retourner vivre la bas merci de bien vouloir répondre bonne année